



Mémoire des trois organismes présenté au Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes Intégration du savoir traditionnel et des connaissances scientifiques autochtones à l'élaboration des politiques gouvernementales

INTRODUCTION

Les organismes subventionnaires fédéraux — le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) — ont collaboré avec des partenaires des Premières Nations, Inuits et Métis pour soutenir l'autodétermination et le renforcement de la capacité en matière de recherche et de formation en recherche autochtone. Ce travail collaboratif appuie la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, de la Politique sur l'Inuit Nunangat et du Plan d'action 2023-2028 de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que des efforts plus larges de réconciliation. En outre, la recherche autochtone contribue à faire progresser la vérité et la réconciliation en aidant les communautés autochtones à se réapproprier et à protéger leurs savoirs traditionnels, y compris par la revitalisation des langues et des systèmes de connaissances autochtones. Par le biais de ce mémoire, les organismes subventionnaires fédéraux souhaitent mettre en évidence leurs mesures de soutien à la recherche autochtone tout en soulignant l'importance des systèmes de connaissance autochtones ainsi que les contributions pratiques et appliquées qu'ils peuvent apporter à l'élaboration de politiques gouvernementales qui favorisent de meilleurs résultats pour tous les Canadiens.

STRATÉGIE À L'APPUI DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION EN RECHERCHE AUTOCHTONE

En réponse à l'appel à l'action nº 65 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), le gouvernement du Canada a demandé au Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC)¹ d'élaborer, en étroite collaboration avec des partenaires autochtones, une stratégie pour appuyer le renforcement des capacités des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis à diriger leurs propres recherches et à établir des partenariats avec le milieu de la recherche dans son ensemble.

À cette fin, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 3,8 millions de dollars au CRSH dans le budget 2018. Au nom du CCRC, le CRSH a octroyé 116 subventions Connexion – Capacité de recherche autochtone et réconciliation, qui ont fourni à des établissements d'enseignement postsecondaire et à des communautés, collectifs et organisations autochtones les ressources nécessaires pour organiser des rassemblements communautaires, des ateliers et des événements, et pour mobiliser et échanger des connaissances sur la recherche autochtone et la réconciliation. En collaboration avec des collectivités des Premières Nations, des Inuits et de Métis, 14 discussions régionales ont eu lieu dans le cadre de l'initiative, suivies d'un dialoque national avec les titulaires des subventions.

¹ Le CCRC réunit les présidents des trois organismes subventionnaires fédéraux et de la Fondation canadienne pour l'innovation, la conseillère scientifique en chef, et les sous-ministres d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Santé Canada. Le CCRC constitue un forum stratégique de haut niveau pour des initiatives tournées vers l'avenir qui consolident le milieu de la recherche du Canada, favorisent des travaux de calibre mondial et contribuent au bien-être économique et social de la population canadienne.





Cette démarche a donné lieu à la publication, en 2020, du plan stratégique interorganismes <u>Établir de</u> <u>nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada</u>, qui s'articule autour des quatre orientations suivantes :

- Établir des relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis;
- Appuyer les priorités de recherche des collectivités autochtones;
- Créer une meilleure accessibilité aux subventions de recherche;
- Promouvoir le leadership, l'autodétermination et le renforcement des capacités autochtones en recherche.

Au nom du CCRC et en collaboration avec des partenaires autochtones, les organismes subventionnaires fédéraux orchestrent l'initiative Renforcement des capacités en recherche autochtone aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique, qui repose sur des structures de collaboration internes et externes aux organismes.

En février 2022, le CCRC a publié un <u>premier rapport d'étape</u>, qui décrit comment les organismes subventionnaires fédéraux ont établi les bases de la mise en œuvre de la stratégie, y compris des jalons importants qui sont abordés de façon détaillée dans les sections suivantes.

Pour soutenir la mise en œuvre et assurer l'engagement continu des partenaires autochtones, le Cercle de leadership autochtone en recherche a été créé en avril 2022. Ce groupe réunit des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui viennent de partout au pays et qui représentent une multitude de disciplines et de communautés. Il offre des conseils et de l'encadrement pour assurer une mise en œuvre réussie du plan stratégique.

Reconnaissant l'importance du travail en cours, malgré les répercussions de la COVID-19, et l'importance de soutenir les résultats escomptés de la stratégie par le biais de nouveaux mécanismes et par l'amélioration des mécanismes existants, la mise en œuvre de la stratégie a été prolongée jusqu'en 2025-26.

Travail interorganisme

La mise en œuvre est coordonnée entre les organismes par le biais de plusieurs groupes de travail internes et externes auxquels participent des membres autochtones et qui, dans certains cas, sont dirigés par ceux-ci. Ces groupes travaillent sur une multitude d'enjeux, dont l'amélioration de l'accès aux occasions de financement pour les chercheuses, chercheurs et organismes autochtones; l'élaboration de programmes de recherche appuyant la réconciliation; la recommandation de modifications aux cadres de référence sur la conduite responsable de la recherche et la politique d'éthique de la recherche; la compréhension des différentes manières d'affirmer sa citoyenneté et son appartenance autochtones afin d'éviter les fraudes d'identité autochtone dans le contexte des occasions de financement des trois organismes; et l'augmentation de la représentation des pairs évaluateurs et pairs évaluatrices autochtones tout en assurant que les méthodes d'évaluation de la recherche soient adaptées à la culture autochtone.

Les organismes subventionnaires fédéraux ont aussi incorporé d'autres aspects de la stratégie, dont l'analyse des implications de la Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche pour les communautés et les peuples autochtones, la promotion de la collaboration internationale entre chercheuses et chercheurs autochtones, et l'augmentation de la représentation autochtone dans les organismes grâce à un recrutement ciblé.

Bonnes pratiques d'évaluation par les pairs pour la recherche autochtone

L'amélioration des pratiques d'évaluation par les pairs constitue l'un des principaux objectifs du plan stratégique. Le Groupe de référence sur les bonnes pratiques d'évaluation par les pairs pour la recherche





<u>autochtone</u> a été créé en octobre 2020. Ce groupe externe, qui est composé exclusivement de membres autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis), étudie les modèles d'évaluation du mérite par les pairs appliqués dans les organismes pour veiller à ce que les processus soient respectueux sur le plan culturel, inclusifs et pertinents pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et à ce qu'ils respectent et reconnaissent adéquatement les systèmes de connaissances et les valeurs autochtones. Le groupe a rédigé des principes directeurs pour l'évaluation de la recherche autochtone ainsi que des recommandations pour simplifier la soumission de lettres d'appui des communautés et organisations autochtones dans les processus de demande de subventions.

Pour faire connaître la stratégie et la réalité des personnes autochtones dans le milieu de la recherche, les organismes subventionnaires fédéraux ont aussi organisé diverses occasions d'apprentissage pour le personnel.

Jalon important : citoyenneté et appartenance autochtones

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique du CRCC, les organismes subventionnaires fédéraux œuvrent à l'établissement d'un ensemble commun de principes et de lignes directrices afin de mieux comprendre les questions liées à la citoyenneté et à l'appartenance autochtones, de veiller à ce que les opportunités prévues pour les personnes autochtones leur soient réellement réservées et afin de soutenir l'intégrité et la représentation authentique du savoir autochtone dans la recherche financée par les organismes.

Les organismes ont travaillé avec une multitude de partenaires pour l'élaboration d'un cadre pour l'affirmation de la citoyenneté et de l'appartenance autochtones. Les commentaires de ces partenaires ont appuyé la préparation du <u>rapport Ce que nous avons entendu</u>, qui rend compte des témoignages et jette les bases pour la création d'une nouvelle politique faisant en sorte que les programmes, les occasions de financement et les nominations destinés aux personnes autochtones leur soient effectivement réservés. La politique devrait être publiée au cours de l'exercice 2024-2025, et sa mise en œuvre sera progressive suite à sa publication.

Jalon important : gestion de données de recherche

Les organismes reconnaissent que les données émanant des travaux faits par et avec les Premières Nations, les Métis ou les Inuits dont les territoires ancestraux et traditionnels se trouvent au Canada doivent être gérées selon des principes de gestion de données élaborés et approuvés par ces communautés, sur la base d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. La Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche, lancée en mars 2021, met de l'avant des pratiques promouvant la souveraineté des données autochtones. Bien que cette politique mentionne les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAPMD), elle présente une approche fondée sur les distinctions et évite d'appuyer ou de proscrire un protocole de gestion de données particulier pour la recherche autochtone.

Soutien au talent autochtone

Les organismes fournissent un soutien particulier aux étudiants aux cycles supérieurs et aux chercheurs postdoctoraux autochtones. Par exemple, les établissements d'enseignement peuvent recommander la candidature d'étudiants autochtones aux concours d'attributions de bourses de recherches doctorales audelà du quota de l'établissement. Ces attributions supplémentaires à des étudiants autochtones au profil prometteur contribuent à réduire les obstacles à l'accès à l'éducation supérieure.

Le CRSNG et le CRSH ont en outre lancé en septembre 2022 l'<u>Initiative pilote de bourses et suppléments pour universitaires autochtones</u>, qui soutient financièrement les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui poursuivent des études de maîtrise dans un programme de sciences humaines, sciences naturelles ou génie.





Autres réalisations importantes

Les organismes ont par ailleurs contribué au travail réalisé dans d'autres domaines importants, notamment en intensifiant leur collaboration avec des ministères pour l'application, entre autres, de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et de la *Politique sur l'Inuit Nunangat*.

Les organismes sont également en train de mettre à jour le chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains et du Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche pour mieux représenter les perspectives autochtones.

Des projets importants sur l'administration des fonds de recherche en sont à divers points de leur cheminement, comme une proposition pour mieux soutenir les coûts de recherche indirects incombant aux organismes sans but lucratif autochtones et des démarches pour appuyer la rémunération des aînés, des gardiens du savoir et des membres des communautés autochtones participant à des projets financés.

Enfin, tous les organismes se concentreront cette année sur l'analyse des retombées et des résultats de la stratégie et sur le repérage d'éventuelles avenues d'approfondissement et de renouvellement.

Ces initiatives de collaboration établissent un cadre important et coordonné pour la recherche autochtone financée par le gouvernement fédéral. Dans ce cadre, chaque organisme prend également des mesures pour combler les lacunes dans son domaine de compétence respectif. Les trois sections suivantes détaillent ces mesures.





MESURES PRISES PAR LE CRSH

En plus de mener la mise en œuvre de la stratégie interorganismes, le CRSH maintient son engagement de longue date à l'endroit de la recherche menée par et avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Son <u>Cercle consultatif en matière de recherche autochtone</u>, qui a vu le jour en 2014, fournit des conseils à la haute gestion de l'organisme afin de soutenir et de promouvoir la recherche et le développement des talents autochtones.

Pour réaliser ce travail, il s'est avéré fondamental de clarifier la « recherche autochtone ». Le CRSH fonde son travail sur une <u>définition</u> claire rédigée soigneusement par le Cercle consultatif. Fort de l'orientation du Cercle consultatif en matière de recherche autochtone, le CRSH a aussi rédigé un <u>Énoncé de principes en matière de recherche autochtone</u> et a produit des ressources utiles pour soutenir et guider la recherche et le talent autochtones, notamment les <u>Lignes directrices pour</u> l'évaluation du mérite de la recherche autochtone.

Avec ses occasions de financement, le CRSH appuie la recherche, la formation en recherche et la mobilisation de connaissances par et avec des personnes autochtones, y compris autour de la vérité et de la réconciliation et dans divers domaines de recherche pouvant orienter l'élaboration de politiques gouvernementales. Le CRSH consacre environ 10 à 12 % de son budget annuel de financement à la recherche autochtone. Il existe d'innombrables exemples d'histoires de recherche démontrant les contributions de la recherche autochtone financée par le CRSH dans divers domaines, par exemple transmettre le savoir autochtone sur l'environnement, aider les écoles à revitaliser les langues autochtones et à renforcer l'identité culturelle et la Planification des mesures de protection des sources d'eau en milieu communautaire. Le CRSH appuie aussi la recherche autochtone dans le cadre d'initiatives ciblées, comme celles mentionnées ci-dessous.

Projet-pilote pour l'évaluation du mérite d'une demande de subvention en cri

En 2022, le Bureau du président a créé un projet-pilote en réponse à une suggestion que le CRSH évalue le mérite des demandes de subvention présentées en langues autochtones de la même manière qu'il évalue les demandes présentées en anglais ou en français. Le projet a été financé par le Fonds d'initiatives spéciales, et la demande en question a été évaluée en cri, la langue dans laquelle elle a été présentée.

Le projet avait deux objectifs : évaluer la demande dans la langue originale et présenter une recommandation de financement; et fournir une étude de cas pour une discussion plus vaste explorant la faisabilité de l'acceptation et de la sélection de demandes en langues autochtones. L'étude de cas se poursuit, mais le processus de sélection est terminé et la demande a été retenue.

Le CRSH est impatient de diffuser les résultats de cette étude afin d'éclairer les prochaines étapes.

Collaboration avec le CNVR

En février 2022, le CRSH et le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) ont <u>annoncé</u> leur collaboration dans le cadre d'un programme de recherche national visant à faire progresser la compréhension de la réconciliation. Cette collaboration répond à l'appel à l'action nº 65 de la CVR et appui les appels à l'action nº 71 à 76. Cette collaboration appuie la recherche sur la réconciliation et les pensionnats autochtones menée par et avec les communautés autochtones. Elle permet de tirer profit des compétences et des connaissances des deux parties : le savoir-faire du CNVR et sa capacité à préserver la vérité des survivantes, des survivants, de leur famille, de leur communauté et des autres personnes touchées par le système des pensionnats autochtones; et le mandat du CRSH de promouvoir et de soutenir la recherche et la formation en sciences humaines.

Cette collaboration a généré trois nouvelles occasions de financement : la <u>Subvention d'engagement</u> partenarial – Initiative conjointe sur les pensionnats autochtones a été lancée en mars 2022 pour soutenir





les communautés dans leurs recherches; le <u>Pôle de coordination du Réseau de réconciliation</u> a été lancé en mai 2022 pour appuyer la CNVR dans son rôle comme pôle de coordination de ce futur réseau; et le <u>Réseau de réconciliation en réponse à l'appel à l'action 65</u> a été établi en novembre 2022 pour favoriser la compréhension collective de la réconciliation.

Imaginer l'avenir du Canada

La recherche autochtone est intégrée aux défis de demain de l'initiative Imaginer l'avenir du Canada du CRSH. Dans le cadre de cette initiative, le CRSH a noué en septembre 2023 un partenariat avec Patrimoine canadien, Génome Canada et l'Arts and Humanities Research Council de UK Research and Innovation pour créer une occasion de financement permettant de mieux comprendre l'état des connaissances sur la question mondiale des récits évolutifs des cultures et des histoires. Les conséquences du colonialisme, du racisme et de l'esclavage continuent d'influencer la compréhension des cultures et de l'histoire, ainsi que l'engagement à leur égard. Au Canada, la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis exige des personnes colonisatrices et nouvellement arrivées au pays qu'elles reconsidèrent les récits historiques et culturels dominants et qu'elles s'engagent respectueusement dans les systèmes de connaissance, les cultures et les traditions autochtones.

Mesures favorisant l'épanouissement du talent autochtone

En plus des initiatives interorganismes précédemment mentionnées, le CRSH a instauré des <u>mesures</u> pour appuyer les étudiants des cycles supérieurs et les chercheurs postdoctoraux autochtones. Les candidats peuvent définir leur programme d'études proposé à titre de recherche autochtone, afin d'assurer la prise en compte des <u>Lignes directrices du CRSH pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone</u>. Pour les demandes ayant trait à la recherche autochtone, le CRSH s'assure que les examinateurs externes, qu'ils soient autochtones ou non autochtones, possèdent une expérience et une expertise dans le domaine de la recherche autochtone. Des directives ont été émissent à l'intention des membres des comités de sélection du CRSH chargés de l'évaluation des demandes de bourse de doctorat et de bourse postdoctorale afin qu'ils tiennent compte des circonstances spéciales qui peuvent avoir eu un impact sur le cheminement universitaire ou le parcours professionnel des candidats autochtones. Le CRSH déploie en outre des efforts concertés pour inclure des spécialistes en recherche autochtone dans ces comités de sélection.

Le CRSH a aussi créé une bourse d'études de maîtrise réservée aux étudiants autochtones dans le cadre du programme <u>Mobilisation des idées nouvelles en matière de défense et de sécurité (MINDS)</u> qui est administrée conjointement avec le ministère de la Défense nationale (MDN).

Organismes sans but lucratif autochtones présentant une demande d'admissibilité

En réponse au <u>rapport de la Commission de vérité et réconciliation</u> publié en 2015, et plus particulièrement à l'appel à l'action n° 65, le CRSH offre aux <u>organismes sans but lucratif autochtones de présenter une demande de statut d'établissement admissible</u>.





MESURES PRISES PAR LES IRSC

En tant qu'organisme fédéral de financement de la recherche en santé, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sont bien conscients du rôle déterminant que jouent les savoirs traditionnels autochtones dans la recherche et l'équité en santé. Ils tiennent donc à remercier le Comité d'entreprendre cette importante étude.

Outre leurs efforts concertés avec les autres organismes subventionnaires fédéraux, comme indiqué précédemment, les IRSC progressent résolument vers l'établissement d'un milieu scientifique qui fait avancer la recherche dans le domaine de la santé des Autochtones, et ce, dans un esprit d'éthique et de respect. Au fil du temps, cette démarche permettra d'établir une solide base de données probantes qui tient compte de divers systèmes de connaissances et est ancrée dans l'autodétermination des Autochtones, de sorte à orienter l'élaboration des politiques.

Recherche sur la santé des Autochtones

Parmi les 13 instituts des IRSC figure l'<u>Institut de la santé des Autochtones (ISA)</u>, qui favorise l'avancement d'un programme national de recherche en santé pour améliorer et promouvoir la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada, par la recherche, la mobilisation des connaissances et le renforcement des capacités, et en respectant les priorités de recherche des communautés et les connaissances, valeurs et cultures autochtones.

À travers l'engagement des peuples autochtones par l'entremise de l'ISA, les IRSC définissent la recherche sur la santé des Autochtones comme étant la recherche dans n'importe quel domaine ou discipline en lien avec la santé ou le mieux-être qui est réalisée par des communautés, des sociétés ou des membres des Premières Nations ou des peuples inuits ou métis, qui les concerne ou qui repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou encore leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées ou actuelles.

Plan d'action des IRSC

La sécurisation culturelle et la prise en compte des distinctions sont des principes respectés dans l'ensemble des IRSC en ce qui a trait à la recherche sur la santé des Autochtones. Cette approche est présentée en détail dans le <u>Plan stratégique des IRSC 2021-2031</u>, qui s'appuie sur un plan d'action publié par les IRSC en 2016 intitulé <u>Créer un avenir plus sain pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis</u>. Ce plan d'action, éclairé par l'apport de communautés autochtones, vise à accélérer l'autodétermination et l'accès à des rôles de direction pour les Autochtones dans la recherche en santé. D'ailleurs, le plan s'harmonise avec les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, qui exhortent le gouvernement du Canada à établir des objectifs quantifiables pour cerner et combler les écarts entre la santé des communautés autochtones et celle des communautés non autochtones.

Les IRSC sont ravis de présenter certains des progrès accomplis par rapport au plan d'action. Ces avancées viennent renforcer la capacité du milieu de la recherche à intégrer le savoir traditionnel et les connaissances scientifiques autochtones dans leurs travaux, ce qui permettra d'orienter l'élaboration des politiques en amont.

- Pour accroître la capacité de l'organisme à interagir avec les communautés autochtones d'une manière adaptée à leur culture, les IRSC ont créé en 2017 une équipe de soutien spécialement chargée de travailler directement avec les peuples, les chercheurs et les communautés autochtones.
- Dans les deux derniers exercices financiers, les IRSC ont su respecter leur engagement à investir un minimum de 4,6 % de leur budget annuel dans la recherche sur la santé des Autochtones (pourcentage qui correspond à la proportion d'Autochtones au Canada en 2016). En 2022-2023, cela représentait un total de plus de 59 millions de dollars (ou 4,7 % du budget).
 - Mentionnons un investissement de 14 millions de dollars sur six ans dans une étude à long terme sur la santé et le mieux-être des enfants autochtones. Dirigé par le Conseil





tribal de Nuu-chah-nulth, ce projet compte parmi ses collaborateurs des dirigeants et des communautés autochtones de 23 Premières Nations, la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique et des chercheurs de l'Université Simon-Fraser et de l'Université de l'Alberta. L'étude conjugue savoirs autochtones traditionnels et science occidentale afin de favoriser le développement sain des enfants.

- Dans le cadre de leur engagement non seulement à renforcer les capacités, mais aussi à créer des initiatives stratégiques porteuses visant à améliorer la santé des peuples autochtones, les IRSC investissent aussi 100,8 millions de dollars sur 16 ans dans le programme Environnement réseau pour la recherche sur la santé des Autochtones (ERRSA). Répartis d'un bout à l'autre du pays, neuf centres ERRSA mènent des projets de recherche et mettent en œuvre des initiatives en application des connaissances et en renforcement des capacités en réponse aux priorités en santé des Autochtones. Le centre de la Saskatchewan, par exemple, a soutenu une initiative visant à offrir aux Premières Nations vivant dans les réserves des soins accessibles et adaptés à la culture selon un système de mise en commun des connaissances, lequel prévoit de la formation et du mentorat pour les membres des communautés autochtones et les étudiants de niveau postsecondaire.
- En outre, pour soutenir les capacités de recherche des Autochtones, les IRSC ont consacré
 6,4 millions de dollars à l'établissement d'un réseau de recherche inuit, dans le cadre de la
 <u>Stratégie nationale inuite sur la recherche</u> de l'Inuit Tapiriit Kanatami. Cet investissement
 contribuera à l'atteinte du but de la stratégie, à savoir accroître les capacités, les connaissances
 et l'autodétermination en recherche des Inuits, en mettant l'accent sur l'amélioration de leur santé
 et de leur bien-être.
- Pour soutenir la recherche communautaire et éliminer les obstacles à l'accès au financement, les IRSC ont élargi, à l'automne 2020, les critères d'admissibilité de leur Programme de subventions Projet de sorte à inclure les gens affiliés à des organismes non gouvernementaux autochtones au Canada dont le mandat inclut la recherche ou l'application des connaissances.

Les IRSC cherchent aussi à corriger le manque de représentation autochtone dans les essais cliniques. Puisque ces études faisant appel à des sujets humains permettent d'évaluer l'innocuité ou les effets de certaines interventions, elles sont essentielles pour l'amélioration de la santé. C'est pourquoi les IRSC investissent plus de 38 millions de dollars dans un consortium pancanadien d'essais cliniques (2022-2025), qui rehaussera la coordination des essais menés au Canada ainsi que la participation canadienne aux essais internationaux. Ce nouveau consortium, codirigé par l'Hôpital d'Ottawa, s'est donné pour objectif de cerner les priorités autochtones se prêtant aux essais cliniques, le tout en partenariat avec les peuples autochtones.

Les IRSC ne sont pas sans savoir qu'il reste du chemin à faire. Ils poursuivront donc leurs démarches, selon les conseils des communautés autochtones et en partenariat avec elles, afin de faire progresser de façon éthique la recherche sur la santé des Autochtones, tout en favorisant l'intégration du savoir traditionnel et des connaissances scientifiques autochtones à l'élaboration des politiques, et ce, dans le respect des principes de souveraineté des données et d'autodétermination.





MESURES PRISES PAR LE CRSNG

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) reconnait le rôle essentiel du savoir traditionnel autochtone en sciences naturelles et en génie.

Le CRSNG veut créer un écosystème de recherche diversifié et inclusif, qui mise sur un bassin de talents élargi, accueille des chercheuses et chercheurs aux compétences variées, établit un espace commun propice à l'exploration mutuellement respectueuse et décolonise les pratiques de recherche afin d'appuyer les activités de développement du savoir et d'innovation dirigées par les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Un tel écosystème permettra de promouvoir les priorités de recherche des titulaires de droits autochtones et entrainera des retombées économiques, environnementales et sociales pour les communautés autochtones.

Le CRSNG entend établir des relations constructives avec les communautés, les organisations, les chercheuses et chercheurs, les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires au niveau postdoctoral autochtones, conformément aux principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*; appuyer les priorités en recherche autochtone; et s'assurer que la recherche financée par le CRSNG qui implique des peuples ou des communautés autochtones leur est profitable et qu'elle cadre avec leurs priorités.

La recherche autochtone soutenue par le CRSNG a fait ses preuves à ces égards. Par exemple, la recherche sur la population de loups de l'Est dans le Nord de l'Ontario financée par le CRSNG intègre différents systèmes de connaissances en ce qui a trait à la surveillance et à la gestion de la faune et, ce faisant, contribue à renforcer les liens entre les communautés autochtones et la province. Le CRSNG soutient aussi la recherche autochtone par l'intermédiaire d'initiatives ciblées, notamment celles dont il est question ci-après.

Encourager la recherche autochtone

Le CRSNG considère la recherche autochtone en sciences naturelles et en génie comme étant la recherche réalisée dans n'importe quel domaine ou discipline lié aux sciences naturelles ou au génie qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des peuples inuit ou métis ou d'autres nations autochtones et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles. Cette définition du Groupe de référence sur les bonnes pratiques d'évaluation par les pairs pour la recherche autochtone, mis sur pied par les trois organismes, s'applique dorénavant au programme de subventions à la découverte et au programme pilote Horizons de la découverte du CRSNG. L'organisme continue de peaufiner la définition, avec le concours des chercheuses et chercheurs autochtones, en vue de l'étendre à l'ensemble de ses programmes.

La recherche autochtone a surtout trouvé sa place dans le cadre du programme pilote Horizons de la découverte, au titre duquel, dans les deux dernières années, plus de 20 % des subventions ont été octroyées à des projets visant à allier savoir traditionnel et science ou génie occidentaux. Ces projets sont habituellement dirigés par des chercheuses ou chercheurs autochtones, ou élaborés en étroite collaboration avec des communautés autochtones.

Soutenir l'excellence en recherche et le respect à l'égard de systèmes de connaissances différents

Parce qu'il soutient l'excellence en recherche dans les domaines des sciences naturelles et du génie au Canada, le CRSNG prend en compte et privilégie, dans son processus d'évaluation du mérite, la qualité et les retombées de toute une gamme de contributions à la recherche, à la formation et au mentorat. Le CRSNG est signataire de la *Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)*. La recherche bénéficie de plus en plus et tout à la fois de modes d'apprentissage traditionnels et diversifiés, et de méthodes et d'idées nouvelles. Les systèmes de connaissances autochtones, les travaux de recherche dirigés par des Autochtones et les incidences de la recherche sur les communautés autochtones sont de plus en plus au cœur des considérations dans l'ensemble des programmes du CRSNG et dans la réflexion qui sous-tend l'évaluation de l'excellence en recherche.





La recherche autochtone dans l'Arctique et le Nord du Canada

Le CRSNG est résolu à maintenir une approche fondée sur les distinctions pour soutenir la recherche autochtone. Dans ce contexte, et conformément aux directives générales de la Politique sur l'Inuit Nunangat du gouvernement du Canada, le CRSNG a conclu un protocole d'entente avec l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) pour faire progresser l'autodétermination des Inuits dans la recherche en sciences naturelles et en génie. Le CRSNG et l'ITK ont élaboré conjointement un plan de travail pour favoriser la mise en œuvre de la Stratégie nationale inuite sur la recherche et ouvrir une avenue de recherche commune prévoyant la participation pleine et égale des Inuits dans le processus. Au titre de ce plan, les partenaires s'engagent entre autres à faire progresser la gouvernance inuite en ce qui a trait à la recherche, à viser l'adéquation du financement et des priorités de recherche des Inuits, à accroitre la capacité en recherche dans l'Inuit Nunangat et à veiller à ce que les Inuits aient accès aux données et à l'information et en aient la propriété et le contrôle. En outre, le CRSNG a contribué à parrainer le rapport publié récemment par le Conseil des académies canadiennes sur le leadership et l'équité dans la recherche nordique. Le rapport fournit des conseils utiles pour la recherche nordique et propose aux organismes de financement de la recherche des façons de soutenir le milieu de la recherche dans l'Arctique et dans le Nord en favorisant l'inclusion et la collaboration.

Les suppléments en recherche nordique du CRSNG fournissent un financement additionnel aux titulaires d'une subvention à la découverte qui travaillent dans le Nord pour compenser le cout accru de la recherche dans les régions nordiques. Ces suppléments sont souvent accordés pour des programmes comportant de la recherche autochtone.

Innovation dans les collèges et la communauté

Une part considérable de la recherche axée sur les Autochtones se fait dans les établissements collégiaux. Les collèges sont en fait la principale porte d'entrée qui s'offrent aux Autochtones pour les études postsecondaires, étant donné que 86 % d'entre eux habitent dans un rayon de 50 km d'un campus ou d'un établissement d'enseignement. Le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) des trois organismes est l'un des plus importants véhicules de financement de la recherche appliquée dans les collèges, les cégeps et les écoles polytechniques du Canada. Le programme, qui est administré par le CRSNG, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), cherche à appuyer la recherche qui fait participer et mobilise avec respect des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des peuples inuit ou métis ou d'autres nations autochtones, ou qui est dirigée par eux.

Les subventions octroyées au titre du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés permettent d'accroître la capacité de collaboration entre les collèges et les communautés, et donc l'établissement de partenariats qui favorisent l'innovation communautaire. Parmi les partenaires admissibles au Fonds, notons les organismes sans but lucratif des Premières Nations et des peuples inuit et métis. Reconnaissant la nécessité d'établir des principes directeurs à cet égard, le personnel du Programme d'ICC a conçu un guide pour la recherche impliquant des peuples et des communautés autochtones. Ce guide, qui en est maintenant à sa deuxième version, est destiné aux personnes dont la recherche implique des peuples ou des communautés autochtones et aux personnes qui examinent les demandes de financement connexes. Le guide se fonde principalement sur des ressources élaborées par les IRSC, le CRSH et le Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche, ainsi que sur l'expérience de personnes ayant un savoir autochtone ou traditionnel commun.

Soutenir le talent autochtone

Outre les programmes conjointement gérés par le CRSNG et le CRSH (mentionné plus haut dans la section « soutien au talent autochtone »), le CRSNG propose plusieurs initiatives qui appuient la pleine participation des scientifiques et des ingénieures et ingénieurs autochtones dans l'écosystème de la recherche, encourageant ainsi le leadership et l'autodétermination des Autochtones en recherche. Pour promouvoir le talent autochtone en recherche, le CRSNG finance entre autres des <u>étudiantes ambassadrices et étudiants</u>





<u>ambassadeurs autochtones</u>. Les subventions octroyées visent à appuyer les étudiantes et étudiants au doctorat et les titulaires de bourses postdoctorales qui se rendent dans les écoles et les communautés autochtones pour stimuler la participation des Autochtones en sciences et en génie. Le CRSNG fait aussi la promotion des talents autochtones en recherche en permettant aux personnes s'identifiant comme Autochtones de contourner les systèmes de quotas des établissements et de concourir à l'échelle nationale pour des bourses de recherche de 1er cycle du CRSNG.

Lancé en 2000, le Programme PromoScience est la seule initiative canadienne qui soutient les groupes et organismes qui font la promotion des sciences. Ce programme vise à accroître la culture scientifique chez les jeunes du Canada et le nombre d'étudiantes et étudiants qui choisissent d'étudier en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM). En 2016, le CRSNG a commencé à cibler les groupes sous-représentés dans les carrières en sciences et en génie, dont les Autochtones. Le Programme PromoScience appuie aussi les activités qui encouragent les étudiantes et étudiants autochtones de premier cycle à entreprendre des études supérieures en sciences naturelles et en génie. Ainsi, grâce à une subvention au titre du programme, l'Université du Manitoba a pu financer son programme Wawatay, destiné aux étudiantes et étudiants autochtones de premier cycle inscrits à une majeure en science. Le programme les encourage à étudier dans les STIM tout en reconnaissant et en soulignant l'importance du savoir autochtone. L'objectif est d'augmenter le taux de diplomation des étudiantes et étudiants autochtones de premier cycle en STIM.

Chercheuse ou chercheur en résidence du CRSNG

En 2023, le CRSNG a annoncé la nomination de Mark Green au poste de chercheur en résidence (2023-2025). M. Green est professeur en génie civil à la Queen's University et un chercheur autochtone; il siège au clan de la tortue de la longue maison Kenhtè:ke à Tyendinaga. Son nom en kanyen'kéha est Rahswahérha (« il construit un pont »). Ce poste a été créé pour accroitre la représentation des Autochtones au sein de l'organisme et conseiller la haute direction sur les programmes, les politiques et les processus du CRSNG. La chercheuse ou le chercheur en résidence aide l'organisme à intégrer le savoir traditionnel et les systèmes scientifiques autochtones dans les politiques gouvernementales.

Dans le cadre des consultations menées par le CRSNG pour l'élaboration du <u>plan stratégique du CRSNG pour 2030</u>, les détentrices et détenteurs de droits autochtones ont émis des réserves sur ce qu'ils perçoivent comme étant la nature extractive de la recherche. Ils estimaient que l'organisme mettait trop l'accent sur la commercialisation et la concurrence. Les parties prenantes ont aussi mentionné les dommages infligés aux peuples autochtones par la recherche et les chercheuses et chercheurs. Traditionnellement, ces facteurs nuisaient à l'accès des stagiaires et des chercheuses et chercheurs autochtones ayant une vision du monde différente, plus holistique. Dans ce contexte, la chercheuse ou le chercheur en résidence joue un rôle crucial dans les efforts de réconciliation du CRSNG avec les détentrices et détenteurs de droits autochtones.

Groupe STIM-A

En tant que membre du Groupe interministériel sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques autochtones (STIM-A), le CRSNG collabore avec d'autres organismes et ministères fédéraux pour réduire les chevauchements, éliminer les cloisonnements au sein du gouvernement et accroitre l'efficacité tout en concevant des solutions en collaboration avec des partenaires autochtones. Les ministères du groupe STIM-A collaborent pour entretenir des relations à long terme avec des partenaires autochtones qui soutiennent ces approches particulières à l'intendance et à l'innovation ainsi que pour favoriser l'atteinte des objectifs environnementaux, culturels et socioéconomiques des peuples autochtones, dans un esprit de collaboration et de réciprocité, en intégrant le savoir autochtone dans l'élaboration des politiques gouvernementales.



CONCLUSION

Le présent mémoire met en lumière les principales mesures prises par les organismes subventionnaires fédéraux, tant collectivement qu'individuellement, pour appuyer la recherche autochtone, en se fondant sur des principes d'autodétermination autochtone. Ces mesures en amont visent à améliorer l'écosystème de la recherche, ce qui renforcera la capacité de l'écosystème à soutenir l'intégration des savoirs traditionnels et des connaissances scientifiques autochtones dans l'élaboration des politiques gouvernementales.